

orsqu'une fois elle est morte, rien ne saurait la ranimer.

Pendant que la comtesse parlait ainsi, les bourgeois l'écoutaient avec stupéfaction et semblaient s'enivrer du son de sa voix comme de la plus douce musique. Ce patois d'Auvergne, si rude et si sauvage dans la bouche des montagnards, acquérait en passant par celle de Marguerite de Pradines tout le charme et toute l'harmonie des langues les plus douces du midi de l'Europe. Il y eut une pause pendant laquelle un violent combat sembla se livrer dans l'âme de la jeune femme, qui, tout à coup, fit signe au vacher d'éloigner ses deux compagnons, puis, baissant la voix :

— Deux mots seulement, dit-elle, père Nicoud ; le corps a-t-il été retrouvé ? — Non, madame.

— Quelle mort affreuse ! Il sera tombé au fond de quelque précipice, et les oiseaux de proie l'auront dévoré.

— Hélas ! madame, cela doit être ainsi.

— Savez-vous que c'est aujourd'hui l'anniversaire du jour où je le vis pour la dernière fois ? Pauvre Philippe ! ... Prenez ma bourse, père Nicoud ; vous la partagerez avec vos compagnons. Seulement, promettez-moi d'en réserver une partie afin de faire dire quelques messes pour lui. Moi, je n'ose... il y a si peu de temps que M. de Peyrelade est mort ! Vous direz que c'était votre bienfaiteur, votre ami ; vous ne mentirez pas en parlant ainsi, car il vous aimait ; il m'a dit souvent que vous étiez un bon serviteur. Vous me promettez de faire ce que je vous demande ?

La jeune femme parlait encore que déjà son frère et le curé de Saint-Saturnin étaient auprès d'elle.

— Ma sœur, dit M. de Pradines, voici que le soleil commence à s'incliner là-bas, sur les sapins, du côté du col de Cabre ; nous n'avons plus guère qu'une heure de jour. Croyez-moi, nos geps ne sauraient être éloignés, car j'entends d'ici les chiens qui donnent de la voix. Rejoignons la chasse.

— Pourquoi, mon frère, répondit la comtesse, pourquoi partir sitôt d'ici ? On y est si bien à l'ombre sous ces grands châtaigniers ! On y jouit d'un si merveilleux coup d'œil ! Retournez seul rejoindre la chasse si bon vous semble, vous me retrouverez à cette place. Je suis lasse, d'ailleurs, et veux me reposer encore.

— Ce serait peut-être imprudent de votre part, madame la comtesse, ajouta timidement le curé, qui venait de porter ses regards vers l'horizon ; voyez là-bas comme la cime du plomb du Cantal est chargée de vapeurs. Je serai bien trompé si nous n'avons avant peu un violent orage,

et au lieu de rester ici ou de rejoindre la chasse, je vous engage à reprendre le chemin du château. [A CONTINUER.]

## AUX RETARDATAIRES.

Nous sommes fâché d'avoir encore à rappeler à plusieurs de ceux qui se sont inscrits comme Abonnés au COIN DU FEU, qu'ils n'ont pas encore rempli la condition du Paiement d'avance. S'il faut que nous employions un Collecteur et entrions cet article dans nos livres, nous prévenons ceux qui nous y obligeront qu'ils auront à payer DEUX CHELINS ET DEMI de plus par année pour frais de collection et d'entrée et pour le délai.

Ceci ne s'adresse pas à ceux qui ont des balances de compte contre nous.

## AVIS AUX AGENTS ET ABONNÉS.

Messieurs les Agents du *Canadien*, à la campagne, qui voudront bien agir comme Agents pour le *Coin du Feu*, et qui recevront le prix d'abonnements, auront le soin de nous faire parvenir ce qu'ils recevront, car le *Coin du Feu* ne sera adressé qu'à ceux dont l'abonnement nous sera parvenu, avec le prix du port pour un semestre.

Les Abonnés et Agents des Campagnes du District de Montréal, pourront, s'ils le trouvent plus commode, faire leurs paiements ou remises entre les mains de M. E. R. FABRE, Libraire, Agent Général pour le District de Montréal.

## CONDITIONS.

LE COIN DU FEU est publié une fois par semaine, le Samedi.

Le prix de l'abonnement est de DEUX PIASTRES par année, payable d'avance par semestres non compris les frais de poste, qui sont de quatre chelins par année.

Lorsque quelqu'un s'abonnera dans le cours d'un semestre, et qu'on ne pourra pas lui compléter le semestre, il ne paiera que pour le restant du semestre, le désir des propriétaires étant que tous les abonnements expirent aux mêmes époques, afin que l'avis qu'ils donneront le dernier mois de chaque semestre puisse servir à tous les Abonnés.

A la fin de l'année les Abonnés recevront gratis une Table des Matières.

S'adresser par lettres affranchies aux propriétaires soussignés, Basse-Ville, Rue Lamontagne No. 6.

FRÉCHETTE & CIE

Imprimé et publié par ETIENNE PARENT, Avocat, No. 3, Rue La Porte, Québec, et JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, Imprimeur, No. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec, Propriétaires.